



## Conseil d'Administration Année scolaire 2017-2018

---

### Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 5 avril 2018.

Étaient présents : (voir liste d'émargement)

#### Membre désigné ès-qualité :

M. CHIARAMONTI, Principal ; Mme RIGOT, Principale-adjointe ; Mme DUFOURG-BOUTOBA, gestionnaire ; M. WAILLY, CPE

#### Membres élus

##### **Représentants des personnels enseignants et d'éducation :**

Mmes HEMANI, GELIN, FASSIER, MERCIER et MM. TRONEL et BROUSSE ; Mme EYFFERT (excusée)

##### **Représentants des parents d'élèves :**

M. LEMETTRE (FCPE), Mme ROSZAK (FCPE), Mme CARON (PEEP), M. BALLIHAUT (PEEP), Mme SOREAU (UNAAPE), Mme DOUCINAUD (UNAAPE)

#### Représentants des élèves

Many DURAND (4<sup>ème</sup>3) (suppléant de Tom MOHAMED-ALI), Julien DALMAU-DELGOSHA (5<sup>ème</sup> 5) et Maxime VIALLETTE (5<sup>ème</sup> 7)

#### Membres désignés

Représentants de la commune : Mme FERRAND (excusée), M. VIALAR (absent), Mme BRISTOL (absente), M. JOLY (absent)

#### Invités

M. Sébastien REST, agent comptable et Mme Nathalie LAGUET, secrétaire d'intendance au collège Guy de Maupassant

Monsieur le Principal déclare la séance ouverte à 18h06

Le quorum est atteint avec 19 présents donc 17 votants à l'ouverture du conseil d'administration.

Le secrétariat de séance est assuré par M. TRONEL, représentant des personnels enseignants et d'éducation.

### 1- Adoption de l'ordre du jour (Délibération n° 41)

○ VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17  
*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.*

## **2- Approbation du compte-rendu du précédent CA (Délibération n° 42)**

Deux modifications concernant le nom des présents sont apportées, à la demande des parents.

- VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 17  
*Le compte-rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité.*

## **3- Compte financier (Délibération n° 43)**

En première partie, Mme DUFOURG présente l'organisation du service d'intendance puis l'exécution du budget 2017.

M. REST présente ensuite le compte financier. Il précise que celui-ci doit être réalisé avant le 30 avril de chaque année afin d'être transmis à la DDFIP avant le 30 juin. Alors qu'un collégien français coûte en moyenne 8.500€ à l'année, le collège Guy de Maupassant rentre dans cette moyenne avec un coût moyen élève de 8.580€ par an, soit 7.121.400€ annuel pour tous les élèves rassemblés. Le résultat de l'exercice 2017 montre un déficit de 16577.85€ dû à des investissements nécessaires pour le collège (achats de nouveaux rideaux et de nouveaux casiers entre autres). Ce déficit n'est pas inquiétant mais une vigilance doit être de mise pour rééquilibrer les comptes. M. CHIARAMONTI précise que l'établissement est vieillissant et demande de plus en plus de frais pour l'entretien, et que les subventions accordées ne permettent pas de réaliser tous les travaux nécessaires. Les fonds de roulements sont donc impactés par cet entretien obligatoire pour assurer la sécurité et le bien être des élèves et du personnel. M. REST souligne l'équilibre remarquable des dépenses et des recettes pour la catégorie « Restauration et hébergement », ce qui montre que les familles paient le juste prix concernant la demi-pension. M. REST parle du passif circulant qui montre que le collège a perçu plusieurs subventions ces dernières années qui devront être utilisées (subventions manuels scolaires, subventions élèves non francophones, subventions matériel et mobilier etc. pour un total de 80.491€).

➔ Arrivée de Monsieur LEMETTRE à 18h28, le nombre de votants passe à 18.

- VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18  
*Le compte financier présenté par M. REST est adopté à l'unanimité.*

## **4- Affectation des résultats sur le compte financier (Délibération n° 44)**

M. REST conclut en annonçant que le collège MAUPASSANT présente, en fin d'exercice 2017, une santé financière en demi-teinte. La trésorerie est à un niveau très satisfaisant du fait du montant important de reliquats de subventions de l'État et des collectivités. La valeur du fonds de roulement peut paraître satisfaisant mais, rapportée au nombre de jours, devient un point de vigilance. Le nombre de jours de fonds de roulement doit être stabilisé et si possible augmenté. Le taux de non recouvrement doit également être à surveiller et à améliorer notamment par le biais d'une diminution des créances clients. Enfin, au vu de la baisse significative de l'autonomie financière sur 2017, des prélèvements sur fonds de roulement bien que possibles ne sont pas conseillés sur 2018.

- VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18  
*L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.*

## **5- Budget du voyage Jura (Délibération n° 45)**

Mme DUFOURG annonce que le budget doit être voté afin de payer l'organisme, car cela avait été omis lors de précédents CA. Ce budget s'élève à 22.252,50€ avec une participation de 370,87€ par famille. La part accompagnateur financée par les fonds de roulement du collège s'élève à 1.854,65€. M. CHIARAMONTI précise que les voyages de l'année prochaine devront être votés cet été.

○ VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

*Le budget du voyage au Jura est adopté à l'unanimité.*

#### **6- Contrat Securitas (Délibération n° 46)**

M. CHIARAMONTI rappelle les caractéristiques de la couverture de télésurveillance par l'entreprise. Si les appels sont nombreux, suite au déclenchement de l'alarme, il s'avère que les déplacements sur site (facturés) le sont peu, la plupart des alertes étant intempestives. Le contrat présenté précise que le coût minimum par intervention est de 64,54€.

○ VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

*Le contrat Securitas est adopté à l'unanimité.*

#### **7- Prélèvement sur fonds de réserve (Délibération n° 47)**

Mme DUFOURG précise que le principe du voyage en Espagne avait déjà été voté mais en raison de la situation politique sur place compliquée au moment du vote, le voyage n'avait pas été ancré dans le budget. Ce voyage en Espagne qui se déroulera au mois de mai nécessite un prélèvement de 1.284,20 € sur les fonds de réserve pour financer la part accompagnateur.

○ VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 18

*Le prélèvement d'un montant de 1.284,20€ sur fonds de réserve est adopté à l'unanimité.*

#### **8- Programme complémentaire des sorties (Délibérations n° 48 à 51)**

M. CHIARAMONTI précise qu'entre le vote au CA et la réalisation d'une action, il doit y avoir un délai incompressible de plus d'un mois (**hors vacances scolaires**). M. CHIARAMONTI est conscient de cette contrainte mais ce délai est nécessaire aux autorités de contrôle qui vérifient la conformité. Toutes les sorties votées ce jour se feront donc au mois de juin.

➔ Arrivée de M. BROUSSE à 19h08, le nombre de votants passent à 19.

- Mme BUISSON porte son projet « Notre commune EPA » élèves de 6<sup>ème</sup>. La BNP transportera la quarantaine d'élèves. Cela ne représente donc aucun coût pour les familles.

○ VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 19

*Le projet de Mme BUISSON est adopté à l'unanimité.*

- Mme AUBIN porte un projet de représentation théâtrale de l'Odyssée à la salle René Cassin (sous réserve de disponibilité de salle). Toutes les classes de 6<sup>ème</sup> y participent pour un coût de 3,60€ pour les familles.

○ VOTE : Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 19

*Le projet de Mme AUBIN est adopté à l'unanimité.*

- Mme AUBIN porte un projet alternatif de représentation théâtrale de l'Odyssée au collège si la salle René Cassin n'est pas disponible. Ce projet concerne 4 classes de 6ème pour un coût de 3€ par famille.

○ VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

*Le projet de Mme AUBIN est adopté à l'unanimité.*

- Mme BARBAUD fait revenir un des dessinateurs déjà venu dans le cadre du projet « *Cartooning for peace* ». Cette prestation revient à un coût de 3€ pour 28 élèves.

○ VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

*Le projet de Mme BARBAUD est adopté à l'unanimité.*

### **9- Modification du règlement intérieur (Délibération n° 52)**

M. WAILLY présente plusieurs modifications du règlement intérieur qui seront intégrées dans le carnet de correspondance 2018-2019

. Désormais, les élèves *sans carnet de liaison* se verront mis en retenue (1h de retenue) et les parents seront avertis par SMS ou téléphone. Cette décision sera mise en place à partir de la rentrée des vacances d'avril et les familles seront prévenues en amont.

Le point suivant correspond au *protocole EPS* sur les dispenses qui sera mis en place à la rentrée 2018. L'élève dispensé devra alors présenter l'inaptitude physique au professeur d'EPS uniquement, et selon la situation, il devra assister à la séance ou sera confié à la Vie Scolaire. Pour éviter une responsabilité que les surveillants ne devaient pas endosser (accompagnement au gymnase), les élèves retardataires iront directement en permanence.

Les *punitions*, bien que certaines soient déjà appliquées au collège, sont désormais inscrites dans le règlement intérieur. Ainsi, 5 croix dans le carnet de correspondance entraînent une heure de retenue, et trois oublis de carte de cantine ou trois retards sans motif recevable peuvent occasionner une heure de retenue. Les responsables se doivent de prévenir l'établissement par téléphone en cas d'absence et ne pas laisser de message vocal sur le répondeur.

○ VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 19

*La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.*

### **9- Questions diverses**

#### **Parents :**

- **Peut-on envisager de stopper la communication par l'ENT et de revenir à la version papier ?**

M. CHIARAMONTI répond que non, car toutes les informations de la vie du collège et notamment les compte-rendu des conseils de classe de chaque classe passent et continueront de passer par l'ENT ou par la messagerie de l'ENT. Les familles sont averties régulièrement et depuis le début de l'année de l'utilisation de ce nouveau moyen de communication, dont on peut, malheureusement, regretter l'imparfaite ergonomie.

- **Qu'en est-il des EPI ?**

M. CHIARAMONTI répond qu'à chaque conseil de classe de 3<sup>ème</sup> du 2<sup>nd</sup> trimestre, il a demandé aux enseignants d'explicitier les EPI mis en place dans les classes concernées. Ces informations se retrouvent dans les comptes-rendus des conseils de classes rédigés par les fédérations de parents d'élèves. Des informations ont également été données lors de la réunion du 15 mars avec les parents d'élèves qui informaient du contenu des oraux. Mme FASSIER annonce que les élèves sont également préparés en classe par les professeurs et qu'ils savent ce qui est attendu d'eux.

- ***A quel moment les élèves bénéficiant d'un P.A.I. sauront si un aménagement pour le D.N.B leur a été accordé ?***

Mme RIGOT précise que la décision ne relève pas du collège mais du SIEC et que les réponses sont arrivées il y a deux jours. Les familles ont été prévenues par courrier.

- ***Connaissez-vous le mouvement des professeurs ?***

M. CHIARAMONTI précise que oui, certains professeurs ont fait des demandes de mutations mais que les résultats (entrants et sortants) ne seront pas connus avant juin 2018.

- ***Peut-on envisager de mettre du savon dans les toilettes ?***

M. CHIARAMONTI répond que cette question a déjà été posée et répondue maintes fois lors de précédents CA.

- ***Pourrait-on envisager la pose de poubelles fixes dans les toilettes des filles ?***

M. CHIARAMONTI annonce que oui, cela sera fait.

#### **Professeurs :**

- ***Comment sont réparties les IMP ? Sont-elles toutes rémunérées à la même hauteur ? Est-il possible de redéfinir les récompenses aux conseils de classe ?***

M. CHIARAMONTI répond que ces questions ne relèvent pas d'un CA mais doivent dans un premier temps être débattues lors d'un conseil pédagogique. Mme HEMANI demande si tous les professeurs peuvent assister aux conseils pédagogiques mais M. Le Principal précise que cela n'est pas nécessaire et que les questions à l'ordre du jour doivent être discutées en amont avec les collègues puis que les décisions prises doivent être transmises par les coordonnateurs de discipline. Si les points évoqués ne sont pas résolus, il faudra envisager une réunion plénière pour en débattre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08

Le Secrétaire de séance

Kevin TRONEL

Le Président de séance

Dominique CHIARAMONTI